



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Déserts médicaux : y a-t-il des zones de non-droit, à la santé ?

Question écrite n° 69

Texte de la question

M. Damien Maudet interpelle M. le ministre de la santé et de la prévention au sujet des déserts médicaux. André, de Saint-Anne-Saint-Priest lui explique : « Si j'ai besoin d'un rendez-vous chez le généraliste, il me faut trois semaines en moyenne ». Même problème pour Samuel de Peyrat-le-Château : « J'ai appelé 8 dentistes pour avoir enfin un rendez-vous, dans 8 mois ! ». Ces discours, M. le député les entend chaque semaine dans sa circonscription. Ils proviennent d'habitants de commune rurale, mais également de personnes vivant à Limoges. « Impossible d'avoir un médecin traitant, heureusement j'ai celui de chez mes parents en Creuse » lui a expliqué Océane âgée de 25 ans. Récemment un article de France 3 Limousin expliquait que dans un des quartiers populaires de la capitale limousine, Beaubreuil, il n'y aura bientôt plus que 2 médecins pour les 10 000 résidents. Cette situation n'est pas spécifique à la Haute-Vienne ou au Limousin. Ce sont d'immenses parcelles du pays qui sont concernées et dans lesquelles les habitants ne peuvent accéder dignement aux services de santé. Dans plus de 10 % des communes il faut 1 mois d'attente avant de voir un généraliste. Dans un tiers du territoire il faut plus de quatre mois pour consulter un dentiste. Tout cela s'aggrave. Entre 2015 et 2019, le nombre de personnes qui vivent dans un territoire considéré comme sous-dense a doublé. Cela concerne aujourd'hui presque 4,5 millions de Français. Cela va s'aggraver. Selon les projections, le nombre de médecins généralistes va continuer de décroître pour encore 6 ans, de même pour beaucoup de spécialistes. Cette situation, on la connaissait depuis longtemps. En 2001, l'Ordre national des médecins alertait sur cette baisse de démographie médicale. Pourtant, en 20 ans rien de suffisant n'a été fait. Les cinq dernières années n'ont pas été plus brillantes. L'unique mesure, à savoir la fin du numérus clausus à la faculté, n'a été suivie de financements nécessaires à son application. Les conclusions de la mission flash sur le désengorgement des urgences ne semblent pas proposer de changement de cap. Pourtant, une des raisons pour lesquelles les urgences sont en tension vient du fait que pour beaucoup des concitoyens elles deviennent la seule porte d'entrée vers le soin, quand il n'y a plus de médecin dans le coin. Des collectivités ont pris les choses en main et ont embauché des médecins salariés. C'est le cas notamment du Cantal ou du Puy-de-Dôme. Mais l'accès à la santé pour tous ne peut être laissé à l'initiative de quelques départements qui sont déjà financièrement sous l'eau. Ce système fonctionne. Les médecins eux-mêmes en sont satisfaits. Il faut donc le pérenniser. Afin de pallier le cruel manque de généralistes et spécialistes sur le territoire, il lui demande s'il envisage de salarier des médecins ou va-t-il laisser les déserts médicaux proliférer.

Texte de la réponse

L'accès aux soins, qui ne concerne effectivement pas que les territoires ruraux, a été une priorité gouvernementale dès 2017, avec le lancement du plan d'accès aux soins, comportant une large palette de solutions, adaptables à chaque contexte local, car la réponse aux difficultés démographiques n'est pas unique : - actions au niveau de la formation des professionnels : soutien à la réalisation des stages ambulatoires pour faire découvrir la pratique et « donner envie » d'exercer dans ces territoires ; - actions sur l'attractivité de l'exercice : développement des maisons de santé pluri-professionnelles, centres de santé pluri-professionnels, communautés professionnelles territoriales de santé...) ; - ou encore recours aux élargissements de

compétences, à la télésanté... Ce plan a été renforcé par la stratégie « Ma Santé 2022 », avec des dispositions à effet de court terme, comme la création de postes d'assistants médicaux, pour seconder et appuyer les médecins dans un ensemble de tâches administratives et soignantes. Le Ségur de la Santé lancé en juillet 2020 a mis l'accent sur le déploiement de l'exercice coordonné sous toutes ses formes et le recours à la télésanté. L'enjeu aujourd'hui, dans un contexte démographique tendu, et compte tenu des bénéfices décalés dans le temps de la fin du numérisé, est bien de mobiliser tous les leviers existants pour trouver du temps médical et augmenter l'attractivité du territoire. Certaines solutions doivent être accélérées dans leur déploiement : c'est le cas notamment des assistants médicaux, dont la cible a été portée à 10 000 à l'horizon 2025. L'Assurance maladie estime en effet que la patientèle des médecins recourant à des assistants médicaux croît de 10% environ. A ce jour, près de 3 500 assistants médicaux ont été recrutés. L'accent doit aussi être mis sur le déploiement de l'exercice coordonné sous toutes ses formes, levier majeur pour attirer les professionnels de santé et leur permettre de s'installer, y compris dans les zones les plus fragiles. Consultations avancées de spécialistes, de médecins généralistes, systèmes de recours par téléconsultations ...font aussi partie des leviers qu'il convient de mobiliser. La solution unique n'existe pas : elle doit être co-construite au sein de chaque territoire. C'est bien un des enjeux du Conseil national de la refondation en santé : mettre autour de la table professionnels, citoyens et élus pour trouver ensemble les solutions les plus adaptées aux besoins des territoires et des populations, en levant les freins et en mobilisant les leviers existants. Il convient de noter également que dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023, le Gouvernement porte une première série de mesures fortes pour soutenir l'accès à la santé, notamment en développant le concept de responsabilité collective pour apporter une meilleure réponse aux besoins de santé de la population.

Données clés

Auteur : [M. Damien Maudet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 octobre 2022

Question publiée au JO le : [12 juillet 2022](#), page 3422

Réponse publiée au JO le : [8 novembre 2022](#), page 5247